AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2766
FR0004076891-FS1129

16 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FLO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2019, la société par actions simplifiée Bertrand Restauration[1] (59 rue de Tocqueville, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FLO et détenir individuellement 45 102 551 actions GROUPE FLO représentant autant de droits de vote, soit 5,89% du capital et 5,68% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GROUPE FLO par la société Bertrand Restauration dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[3].

A cette occasion, Monsieur Olivier Bertrand a déclaré n'avoir franchi aucun seuil et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 635 544 375 actions GROUPE FLO représentant 663 669 259 droits de vote, soit 83,06% du capital et 83,63% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Flo	471 049 642	61,56	499 174 526	62,90
Bertrand Invest	71 656 503	9,36	71 656 503	9,03
Bertrand Corp. SAS	47 735 679	6,24	47 735 679	6,02
Bertrand Restauration	45 102 551	5,89	45 102 551	5,68
Total M. Olivier Bertrand	**635 544 375**	**83,06**	**663 669 259**	**83,63**

[1] Contrôlée par la société BH elle-même contrôlée par M. Olivier Bertrand.
[2] Sur la base d'un capital composé de 765 157 113 actions représentant 793 554 836 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 219C2685 du 11 décembre 2019.